Salaire des maîtres auxiliaires : vigilance constante

Juin 2022

Tous les enseignant-es du premier degré sont concerné-es par les maîtres auxiliaires : la plupart des titulaires l'ont été quelques mois voire quelques années. Les équipes sont souvent constituées de titulaires et non-titulaires, ces derniers bien souvent en situation précaire ne sont pas toujours informé-es de leurs droits. C'est donc à nous tous et toutes de maintenir une vigilance constante quant à leur bonne application.

Beaucoup d'enseignants du privé commencent par faire des suppléances pour découvrir le métier ou tout simplement en attendant de passer le concours.

Souvent titulaires d'un Master, ils ont le titre de maitre auxiliaire (MA1) mais surprise ! sur la fiche de paye : écrit en tout petit MA2 et payé encore moins : 1604,21€ brut au lieu de 1735,42€ brut.

Attention : depuis septembre 2021, le reclassement en MA1 est automatique. Mais dans les faits, il faut vérifier et bien lire sa fiche de paye !

Grilles de salaire

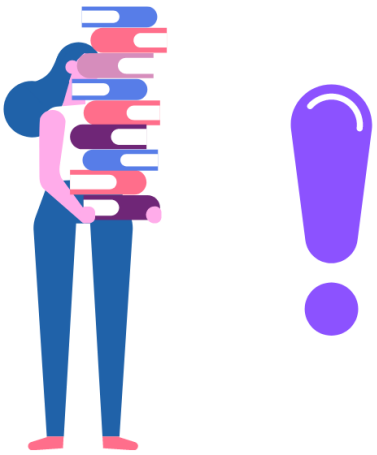

Tableau de correspondance

Vous trouverez ci-dessous un tableau établissant la correspondance entre l'échelon détenu dans l'échelle de rémunération MA2 et l'échelon de reclassement dans l'échelle de rémunération MA1.

Echelle de rémunération d'origine	Echelle de rémunération de reclassement	Ancienneté d'échelon conservée*
MA2	MA1	
1er	1er	Non
2ème	1er	Oui
3ème	2ème	Non
4ème	2ème	Oui
5ème	3ème	Non
6ème	3ème	Oui
7ème	4ème	Oui
8ème	6ème	Non

*ancienneté conservée dans la limite de de l'ancienneté moyenne exigée pour l'accès à l'échelon supérieur dans leur nouvelle échelle de rémunération

N'hésitez pas à demander votre **Ancienneté Générale de Services** (AGS) au rectorat, c'est important, dès le début de votre carrière, pour être certain que tous vos services ont été pris en compte et ainsi éviter les pertes de salaire.

Bonne nouvelle : Les MA titulaires d'un CDI ont le droit de participer au mouvement, avec une priorité E1 qui signifie : passer en dernier mais avoir le choix de l'établissement.

Être Vigilant : c'est aussi nous rejoindre pour être informé, être accompagné dans vos démarches professionnelles et militer pour le respect de nos droits. « Ne donnons pas un chèque en blanc » à l'Institution.

Contactez-nous sur : premierdegre@cgt-ep.org

SITE OFFICIEL
www.cgt-ep.org

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01.55.82.76.47 – courriel : contact@cgt-ep.org - **www.cgt-ep.org**